



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de
l'environnement DIME, Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Aux destinataires de la consultation selon la
liste annexée

Direction du développement territorial,
des infrastructures, de la mobilité
et de l'environnement DIME
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur,
Mobilität und Umwelt RIMU

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04
www.fr.ch/dime

—
Réf: yj/chb

Fribourg, le 2 avril 2026

Règlement sur les polluants de l'environnement bâti (RPEB) – autorisation de mise en consultation externe

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 mars 2026, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du projet de règlement sur les polluants de l'environnement bâti (RPEB).

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents sur le site internet de la Chancellerie d'Etat www.fr.ch/consultations et à nous transmettre votre prise de position à ce sujet. Celle-ci doit nous parvenir d'ici au **6 mai 2026** sous forme électronique à l'adresse sen@fr.ch ou par Axioma. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre votre prise de position au format Word et PDF, ce qui facilitera le traitement des retours.

Pour tout complément d'information, nous vous prions de vous adresser à Mme Catherine Schafer (cheffe du secteur déchets, 026 305 63 64, catherine.schafer@fr.ch) ou M. Nicolas Aebischer (chef du secteur qualité des eaux et produits chimiques, 026 305 56 72, nicolas.aebischer@fr.ch) en mentionnant *RPEB* dans l'intitulé de votre message.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur
(document sans signature)